

Procès-verbal de l'assemblée communale du jeudi 3 septembre 2020 à 20 h 15 à la halle de gymnastique de Cornol.

Le président, M. Michel Stauffer, ouvre l'assemblée et salue les 22 participants, dont 5 dames. Toutes les directives sanitaires liées à la pandémie « Covid 19 » sont respectées. L'ordre du jour paru dans le « Journal Officiel » du jeudi 20 août 2020 est accepté tel que présenté.

MM Maurice Riedo et Philippe Rondez sont nommés scrutateurs.

1) Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 25 juin 2020.

L'article № 27 du règlement d'administration et d'organisation de la commune précise que le procès-verbal n'est plus lu lors de l'assemblée communale, mais peut être consulté sur le site internet de la commune et à l'administration. Aucune remarque n'est formulée. Il est donc accepté avec remerciements à son auteur pour sa fidèle rédaction.

2) Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2019, voter les dépassements budgétaires.

C'est M. Jésus Moreno, conseiller communal, responsable des finances, qui présente ce point. Il précise que c'est la dernière fois que les comptes sont sous cette forme, du fait du changement qui interviendra dès 2020 par rapport à « MCH2 ». Le budget 2019 prévoyait un déficit de CHF 115'640.-- et finalement les comptes bouclent avec un bénéfice de CHF 31'085.--. Il précise également que le résultat de cette année est due en partie au changement du système « MCH1 » à « MCH2 » et notamment par rapport à la suppression des provisions au 31 décembre 2019, ce qui a permis d'effectuer des amortissements plus importants, soit CHF 370'383.--. Le taux moyen des intérêts est de 1,7 % au 31 décembre 2019. Vu que les comptes étaient disponibles sur le site internet et à l'administration communale, M. Jésus Moreno passe en revue uniquement les principaux dépassements du budget chapitre par chapitre et les commente. Il indique que les services sont autofinancés. Il donne connaissance ensuite des postes les plus importants du bilan. Les comptes ont été contrôlés par le bureau fiduciaire « BDO » qui en recommande l'acceptation, de même que le conseil communal. M. Jésus Moreno remercie le caissier M. Gilles Villard et l'aide administrative Mme Nathalie Girardin pour le travail effectué et souhaite plein succès à la nouvelle caissière, Mme Rachel Hulmann, qui est entrée en fonction au 1^{er} juin 2020. M. Jésus Moreno répond ensuite à quelques questions. L'assemblée approuve les comptes tels que présentés et vote les dépassements budgétaires.

3) Divers

Dans les divers, M. le maire indique que le dossier des abribus est toujours en suspens au niveau du canton. Selon les informations reçues dernièrement, les autorisations devraient nous parvenir prochainement. Il indique également qu'il y a 3 oppositions par rapport à l'implantation d'un molok au « Chemin de l'Etang ». Une séance de conciliation a été convoquée le 7 septembre 2020. Les autorisations pour les 3 moloks à la déchèterie ont été reçues. Il n'y a pas d'opposition pour le molok qui sera placé à la « Rue de la Poste » derrière le cimetière, ni pour celui qui sera installé à la « Rue du Breuil ». Le conseil communal est encore en pourparlers avec le canton pour le molok prévu au carrefour « Alle-Courgenay ». En principe, la pose de la plupart des moloks sera effectuée avant la fin de l'année 2020.

M. Stéphane Bonvin, conseiller communal, donne quelques renseignements concernant la politique énergétique que souhaite mener le conseil communal ces prochaines années. La loi sur l'énergie demande à chaque commune d'établir un plan d'action. Le conseil communal a déjà avancé dans cette analyse avec un catalogue d'actions selon les normes de l'association « Cité de l'Energie », sans avoir pour objectif d'obtenir le label en question. Il s'agit surtout d'avoir un outil de travail et qui permettra d'améliorer le système énergétique dans les 6 thèmes abordés au niveau du label précité. La réflexion a déjà débuté en 2018 avec l'état des lieux et l'analyse de la situation. La commune est déjà bien impliquée dans certains domaines, comme le chauffage à distance aux copeaux de bois, l'installation de luminaires « LED », l'installation d'appareils pour la détection des fuites et le contrôle du réseau d'eau. La pose de panneaux solaires sur certains bâtiments communaux est actuellement à l'étude. Il est répondu que le canton a défini certains secteurs pour l'énergie éolienne au Jura et que la commune de Cornol n'en fait pas partie. M. le maire répond également à quelques interpellations de citoyennes et de citoyens par rapport à des nids de cigognes, d'hirondelles, des passages pour grenouilles, de crèche, de tilleuls, de plantes invasives et des restes de balisage dans les forêts ou les champs après les manifestations, ainsi que le problème des chenilles processionnaires.

Il est 21 h 15 lorsque le président, M. Michel Stauffer, lève l'assemblée en souhaitant à chacune et chacun une bonne rentrée dans son foyer.

Au nom de l'assemblée communale

Le président : Le secrétaire :

M. Stauffer

G. Villard